

Si votre famille souhaite venir vous voir en France pendant que vous êtes à l'ESSEC, et si vous êtes un(e) étudiant(e) hors-Europe, votre famille doit probablement fournir une "attestation d'accueil" au Consulat français pour obtenir un visa.

1. **Qui demande l'attestation d'accueil ?**
2. **Où peut-on obtenir l'attestation d'accueil ?**
3. **Comment demander l'attestation d'accueil?**
4. **Combien coûte l'attestation d'accueil ?**
5. **Comment remplir l'attestation d'accueil?**
6. **Recommandation de l'ESSEC**
7. **Quels sont les délais pour obtenir l'attestation d'accueil ?**

1. Qui demande l'attestation d'accueil ?

C'est la personne qui accueille en France qui demande l'attestation d'accueil.

2. Où peut-on obtenir l'attestation d'accueil ?

Cette attestation d'accueil est délivrée par la **Mairie** de votre domicile.

Si vous habitez à Cergy, il y a trois "Mairies" où vous pouvez demander l'attestation d'accueil

1) **Cergy Préfecture:** Parvis de la Préfecture - Square Columbia (en haut de l'escalator du RER)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8:30 à 17:30

Jeudi: de 13h15 à 17h30

Samedi: 9h00 à 13h00

Téléphone : 01 34 33 45 65 - Télécopie : 01 30 30 45 88



Mairie Annexe Cergy Préfecture

2) Cergy village: Place de la Libération, 95000 Cergy Cedex

Mardi : de 8h30 à 12h00

Mercredi : de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 13h30 à 17h30

Samedi : de 9h00 à 13h00

Téléphone : 01 34 33 45 65

Télécopie : 01 34 22 17 71

3) Cergy Saint Christophe: 3, place de l'Hôtel de Ville - BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise Cedex

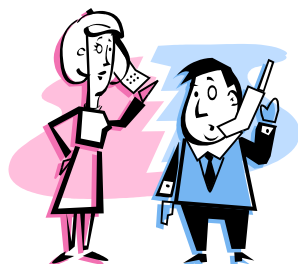
Lundi, mardi, mercredi, vendredi: de 8h30 à 17h30

Jeudi : de 13h15 à 17h30

Samedi : de 9h00 à 13h00

Téléphone : 01 34 33 44 00

Télécopie : 01 30 30 46 88

3. Comment demander l'attestation d'accueil ?

Il faut désormais prendre rendez-vous avant d'aller à la Mairie déposer votre dossier.

Pour cela, appelez le **01 34 33 44 00**.

Lors du RV, vous devez apporter les originaux et une photocopie des documents suivants :

- votre **passport**,
- votre **carte de séjour temporaire**,
- votre **certificat de scolarité** de l'ESSEC,
- **deux justificatifs distincts de domicile**. Cela peut être **votre contrat de location, votre contrat d'assurance habitation ou votre facture EDF. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.** Votre nom et adresse en France doivent être marqués sur ces documents.

4. Combien coûte l'attestation d'accueil?

Vous devez payer une taxe de 30 € sous forme de "2 timbres OMI de 15 euro".



Pour acheter ces timbres:

- 1) Allez à la Préfecture du Val d'Oise, qui se situe en diagonale à côté de l'ESSEC, le bâtiment ressemble à une pyramide inversée. Les heures d'ouverture sont de 9h00 à 16h00. Entrez. Sur votre gauche se trouve un bureau vitré appelé « **Trésorerie Générale** ».
- 2) Demandez « deux timbres OMI à 15 (quinze) euros, s'il vous plaît ». Vous pouvez régler par chèque d'une banque en France, en espèces ou par carte bancaire.



5. Comment remplir l'attestation d'accueil?

Regardez le **specimen d'attestation** que nous avons mis sur www.MyEssec.com à cette rubrique afin de vous familiariser avec les informations dont vous aurez besoin. En effet, vous devez connaître à l'avance :

- Les prénoms et noms de famille de vos proches,
- Leurs dates et lieux de naissance,
- Les dates exactes de leur séjour,
- Leurs numéros de passeport,
- La date et le lieu de délivrance de leur passeport.

6. Recommandation de l'ESSEC

Les étudiants habitant à Cergy et en particulier dans nos résidences Alegessec peuvent obtenir une lettre de recommandation de la part du Bureau des Affaires Étudiantes (BAE) avant de se rendre à la Mairie. Dans ce cas, vous devez envoyer par e-mail au BAE (iso@essec.fr) les informations suivantes sur votre famille:

Nom (père, mère, sœur, frère, etc.) :

Prénom :

N° de passeport :

Délivré le : **date** , à **lieu**

Date d'expiration : **date**

Dates du séjour : du **date** au **date**

Motifs du séjour : **vacances** ou **cérémonie de diplôme**

7. Quels sont les délais pour obtenir l'attestation d'accueil?

Une fois que vous aurez déposé votre dossier avec tous les justificatifs demandés, la procédure de demande peut prendre au moins une semaine.

Vous devez venir à la Mairie avec votre pièce d'identité pour récupérer l'attestation d'accueil. Si vous ne pouvez pas venir en personne, vous pouvez signer une procuration désignant la personne qui viendra à votre place.

Ensuite, vous devrez envoyer cette attestation à votre famille qui pourra la remettre au consulat.

Tous ces délais d'obtention et d'envoi s'ajouteront donc à celui dont le consulat aura besoin pour délivrer le visa.

Par conséquent, vos proches devront en tenir compte lors de leurs préparatifs et de l'achat de leurs billets d'avion.

